

DÉCLARATION D'APPUI DE L'AIMF ET DE CGLU AUX EFFORTS DE RECONSTRUCTION DES VILLES HAÏTIENNES

Lors d'un entretien avec la presse, le Président René Préal déclarait qu'un pays ne meurt pas, qu'un peuple ne meurt pas, qu'Haïti allait se relever, grâce à l'aide internationale présente pour le court, le moyen et le long terme, mais aussi grâce à la volonté du peuple haïtien pour préserver la stabilité politique nécessaire à la construction de la continuité.

Les autorités locales, par leur proximité des citoyens, et par leur légitimité démocratique, sont les plus à même d'assurer l'accompagnement de la reconstruction politique, économique et sociale, des villes haïtiennes.

CONSIDÉRANT le violent séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010 et qui a eu pour conséquence de nombreuses pertes humaines, la précarisation des populations, et la destruction de plusieurs agglomérations, notamment la capitale Port-au-Prince,

CONSIDÉRANT les conséquences de ce séisme sur les infrastructures économiques, sociales, culturelles et institutionnelles;

CONSIDÉRANT les difficultés économiques et sociales que connaît déjà Haïti et les nombreuses épreuves qu'il a vécues au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que Port-au-Prince, Carrefour, Pétionville et Cap Haïtien sont membres de l'AIMF (Association internationale des maires francophones), elle-même membre de CGLU (Cités et gouvernements locaux unis);

CONSIDÉRANT que l'AIMF, agissant au titre d'opérateur de la Francophonie pour la coopération décentralisée et CGLU, bénéficiant, comme la Francophonie, du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, se sont donné pour mission d'encourager la coopération entre gouvernements locaux;

CONSIDÉRANT l'appel à la mobilisation lancé par le président de l'AIMF et de CGLU, M. Bertrand Delanoë, maire de Paris, pour répondre aux besoins impératifs de reconstruction des villes haïtiennes touchées par le séisme;

CONSIDÉRANT l'expertise acquise par l'AIMF en matière d'appui aux collectivités locales dans les processus de sorties de crise et de reconstruction;

CONSIDÉRANT la capacité de l'AIMF et de CGLU à coordonner l'action de leurs partenaires et de ceux qui se joindront à leur action;

PRENANT ACTE de la tenue, à Montréal, de la Conférence ministérielle préparatoire sur Haïti, organisée par le ministre des Affaires étrangères du Canada, M. Lawrence Cannon, l'AIMF et CGLU s'engagent à apporter un appui aux organisations en charge de la reconstruction des villes haïtiennes;

LES membres de l'AIMF et de CGLU s'engagent à faire tous leurs efforts pour :

- créer les conditions les plus favorables pour l'élaboration d'un plan de reconstruction économique et social des villes haïtiennes qui s'intégrera au plan national;
- contribuer à la constitution d'une plateforme réunissant les représentants des villes et de l'État haïtien ainsi que leurs partenaires notamment les collectivités locales;
- veiller à ce que le plan de reconstruction respecte les réalités culturelles haïtiennes, les principes de bonne gouvernance et ceux du développement durable;
- réunir des ressources financières pour la mise en œuvre de ce plan;
- mobiliser une banque d'experts dans le domaine de la gouvernance municipale, de l'aménagement urbain et de la planification des infrastructures et des équipements municipaux;
- mettre au service du gouvernement haïtien et des villes haïtiennes ces ressources fonctionnelles requises pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de reconstruction;

EN CONSÉQUENCE, les villes réunies au sein de l'AIMF et de CLGU expriment, par l'intermédiaire du président, maire de Paris, M. Bertrand Delanoë et du vice-président et maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, aux ministres des Affaires étrangères et représentants des pays amis d'Haïti qui seront réunis à Montréal, leur volonté de participer activement au projet de reconstruction des villes d'Haïti et ce avec tous les partenaires mobilisés.